



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ministère public MP
Staatsanwaltschaft StA

Pièce 01

Pl. Notre-Dame 4, Case postale, 1701 Fribourg

T 026.305.39.39
mp@fr.ch, www.fr.ch/mp

Réf: AN1/ANO F 25 9730

Ordonnance de non-entrée en matière du 17 février 2026

En la cause

INCONNU

Parties plaignantes

Marc-Etienne BURDET et Daniel CONUS, p.a 1400 Yverdon-les-Bains, Rue du Canal 14

Considérant que :

1. Par courrier du 16 juillet 2025, également notamment adressé au Ministère public de la Confédération, Marc-Etienne BURDET et Daniel CONUS ont déposé une dénonciation / plainte pour menaces.

A l'appui de leur écrit, ils ont fait état de divers éléments, dont des « menaces graves rapportées depuis le début du mois en cours ». En effet :

- (1) Au début du mois, Gustave TÂCHE aurait signalé à Daniel CONUS lors d'une rencontre à Châtel-St-Denis : « c'est d'abord fini pour toi, on va te mettre hors circuit. On va t'arrêter et te mettre à Marsens ».
- (2) « Au début de la semaine 29 », lors d'une discussion houleuse entre le fils de Daniel CONUS, Sébastien, et sa sœur Aline, le précité lui aurait dit : « tu verras que dans peu de temps la voiture de ton père va exploser ». Daniel CONUS est convaincu que ces propos auraient été entendus dans « l'entourage malsain de la Commune de Semsales ». En effet, « Daniel CONUS n'est pas du genre à être féodalisé par les seigneurs d'un fief qui se croient au-dessus des Lois démocratiques et pense avoir le droit de vie ou de mort sur les Citoyens qui ne font pas partie de leur Caste ».

D'après Marc-Etienne BURDET et Daniel CONUS, « la commission de ces crimes est ordonnée par les parties politiques, jusqu'au sommet de la hiérarchie judiciaire, à savoir le Tribunal fédéral ». Ils concluaient également leur courrier comme suit :

« En fonction des destinataires du présent courrier, il appartient aux instances pénales de prendre en charge les dénonciations faites, non seulement en selon les points 1 et 2 cités plus haut, mais aussi dans le cadre des escroqueries et du blanchiment dénoncés dans les différents liens cités. A noter que le Ministère Public fribourgeois devrait être habilité à traiter la procédure de dénonciation qui est transmise, sur la base de la corruption récurrente manifestée à notre encontre, il doit être récusé et au-delà, l'ensemble de ses Procureurs corrompus doivent être poursuivis pour complicité dans les CRIMES dénoncés. Quant au Ministère public de la Confédération dont les membres ne sont certainement pas



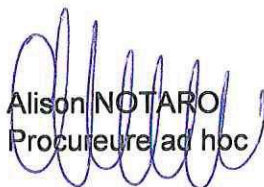
moins corrompus, il est grand temps que les dirigeants de l'Institution pénale suisse comprennent que s'ils continuent à faire obstruction aux procédures pénales et à faire entraves à l'action pénale (Art. 305 CP et à couvrir le blanchiment des royalties (Art. 305bis) ils contribueront inmanquablement tôt ou tard à la FAILLITE de la Suisse avec les conséquences qu'ils auront à assumer envers le Peuple ».

2. Il apparaît que Marc-Etienne BURDET et Daniel CONUS, à la fin de leur missive, ne demandent rien au Ministère public fribourgeois, dont les membres sont considérés comme « corrompus » et doivent être poursuivis pour complicité des crimes qu'ils dénoncent. Bien plus, ils requièrent que le Ministère public de la Confédération agisse dans cette affaire.
3. Partant, il n'y a pas lieu de donner d'autres suites à la procédure.

La Procureure ad hoc prononce :

1. Il n'est pas entré en matière dans la cause INCONNU (plainte pénale/dénonciation du 16 juillet 2025) (art. 310 CPP en lien avec les art. 319ss CPP).
2. Les frais de procédure sont mis à la charge de l'Etat (frais de dossier : CHF 45.00).
3. Il n'est pas alloué d'indemnité.
4. Soumise au Procureur général, la présente ordonnance a été approuvée.
5. Conformément aux art. 310 al. 2, 322 al. 2 et 393ss CPP, la présente ordonnance peut faire l'objet d'un recours écrit et motivé auprès de la Chambre pénale du Tribunal cantonal dans les dix jours à compter de sa remise ou de sa notification.
6. Notification à :
 - Marc-Etienne BURDET et Daniel CONUS, par lettre recommandée.

Fribourg, le 17 février 2026 / AN1 / ANO
F 25 9730



Alison NOTARO
Procureure ad hoc

Indications complémentaires

Les indications complémentaires peuvent être consultées à l'adresse https://www.fr.ch/mp/fr/pub/indications_complementaires.htm ou obtenues sur appel au n° +41 26 305 39 39.

Lettre Recommandé Suisse

Numéro de l'envoi: 98.41.927336.00004980

Distribué

19 février 2026

Adresse de distribution

1400 Yverdon-les-Bains

Suivi des envois

19 février 2026 09:36	Distribué au guichet 1400 Yverdon-les-Bains 1
18 février 2026 17:23	Arrivée à l'office de retrait /à l'office de distribution 1400 Yverdon-les-Bains 1
18 février 2026 14:33	L'envoi a été trié en vue de son acheminement 1400 Yverdon Distribution
18 février 2026 13:00	Avisé pour retrait Délai au 25.02.2026 1400 Yverdon Distribution
18 février 2026 06:53	Arrivée à l'office de retrait /à l'office de distribution 1400 Yverdon Distribution
18 février 2026 03:36	L'envoi a été trié en vue de sa distribution 1300 Eclépens Centre Courrier
17 février 2026 21:35	L'envoi a été trié en vue de sa distribution 1300 Eclépens Centre Courrier
17 février 2026 16:03	Votre envoi sera bientôt transmis à la poste
17 février 2026 16:00	Moment du dépôt de l'envoi 1300 Eclépens CC Dépôt

Lettre Recommandé Suisse

Numéro de l'envoi: 98.41.927336.00004981

Distribué

25 février 2026

Adresse de distribution

1633 Marsens

Suivi des envois

25 février 2026 09:20	Distribué au guichet 1628 Vuadens
18 février 2026 13:56	Arrivée à l'office de retrait /à l'office de distribution 1628 Vuadens
18 février 2026 12:06	L'envoi a été trié en vue de son acheminement 1630 Bulle 1 Distribution
18 février 2026 11:05	Avisé pour retrait Délai au 25.02.2026 1630 Bulle 1 Distribution
18 février 2026 07:17	Arrivée à l'office de retrait /à l'office de distribution 1630 Bulle 1 Distribution
18 février 2026 00:17	L'envoi a été trié en vue de sa distribution 1300 Eclépens Centre Courrier
17 février 2026 21:35	Demande de réexpédition déclenchée 1300 Eclépens Centre Courrier
17 février 2026 21:35	L'envoi a été trié en vue de sa distribution 1300 Eclépens Centre Courrier
17 février 2026 16:03	Votre envoi sera bientôt transmis à la poste
17 février 2026 16:00	Moment du dépôt de l'envoi 1300 Eclépens CC Dépôt